

RAPPORT 2.1	FINANCES
<i>Rapporteur : Louis VILLARET</i>	
BUDGET PRIMITIF 2010	
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010	

I- le contexte :

I-le contexte économique international et national à fin 2009:

- Stabilisation de l'activité au second semestre 2009 dans les pays avancés après un fort repli les trimestres précédents, grâce à la demande des pays émergents (notamment la Chine) et à la mise en œuvre des plans de relances ; le commerce mondial amorce son rétablissement et la détente des marchés financiers se poursuit (normalisation progressive et acalmie sur le front de l'immobilier) ; un rebond de l'économie mondiale et du commerce mondial est attendu pour le second semestre 2009 (contraction de l'activité mondiale de 1% en 2009); pour 2010 la croissance mondiale serait de 3% donc positive mais plus faible qu'avant la crise.

- Croissance modérée de l'économie française attendu pour le second semestre 2009, mais le taux du PIB accuserait cependant un recul de 2.2% sur l'ensemble de l'année 2009 (recul de 4.2% pour la zone euro en 2009) après avoir connu une hausse de 0.3% sur l'année 2008 (hausse de 0.7% pour la zone euro en 2008) ; pour 2010 la croissance du PIB pourrait être de 1.2% mais de fortes incertitudes subsistent (0.3% de croissance prévue par le FMI pour la zone euro en 2010 alors que 1.3% de croissance prévue par les économistes pour la même zone euro en 2010)

-Au niveau des principaux indicateurs économiques, l'inflation devrait s'établir en France autour de 1% en fin d'année 2009 et elle devrait se limiter à 1.2% sur 2010 (+0.8% selon le FMI pour la zone euro) ; l'investissement (entreprises non financières, ménages et administrations publiques) reculerait très fortement de -6.8% sur l'année 2009; la reprise des exportations françaises se poursuivrait au second semestre 2009 mais elles seront en recul de 11% sur l'année 2009 ; le taux de chômage est reparti nettement à la hausse avec la dégradation de la conjoncture en 2008, et du fait de pertes d'emploi encore importantes cette année ce taux continuerait de croître sensiblement au second semestre 2009 pour s'établir à 10,1% d'ici fin 2009 ; la consommation des ménages, traditionnellement le principal moteur de la croissance française, peine à repartir (+0.2% par trimestre) du fait d'un pouvoir d'achat qui stagne.

2-le contexte local à fin 2009:

- La réduction de l'activité économique en Languedoc-Roussillon a été plus limitée dans un premier temps, l'économie régionale étant plus lente à réagir aux effets de la conjoncture que l'économie nationale compte tenu de sa structure davantage orientée vers les services ; ainsi les baisses d'activité dans l'industrie ont eu un impact plus limité que dans d'autres régions.

La reprise économique attendue reste surtout liée à la reprise de la consommation, or celle-ci est nettement limitée par la faiblesse des revenus et la hausse du chômage. La consommation des ménages reste faible alors qu'elle constitue le principal moteur de l'économie régionale.

L'activité dans le secteur des services reste peu dynamique et n'a été soutenue que par la saison touristique. Le secteur du bâtiment et des travaux publics connaît une dégradation moindre de son activité qui reste cependant à un niveau inférieur à la tendance moyenne observée ces dernières années. La production industrielle reste faible et la construction neuve est en net repli avec une baisse des mises en chantier. Enfin, les créations d'entreprise sont en très fortes hausses dans les différents secteurs de l'activité notamment les créations d'auto entreprises.

La viticulture et l'agriculture sont fortement marquées par la baisse des prix. La viticulture connaît une nouvelle année difficile avec une baisse de nouveau historique des volumes récoltés et des cours des vins peu dynamiques. Cette baisse des volumes pèsent ainsi sur les revenus alors que les conditions climatiques très favorables ont assuré une récolte d'excellente qualité.

Le tissu économique régional constitué essentiellement de petites entreprises avec des activités de proximité a pu limiter les effets de la récession dans un premier temps mais face à une tendance de repli de la demande le marché du travail s'est nettement contracté avec une réduction drastique des emplois, notamment dans le secteur de la construction. Cette dégradation de l'emploi se traduit par un taux régional du chômage qui reste encore très supérieur au taux national (12.40 % au second trimestre 2009 contre 9.1% pour le taux national) ; en une année l'augmentation est de 1.9 point en Languedoc Roussillon contre 1.8 point pour la France ; le département de l'Hérault a le taux le plus élevé des départements de France avec 13%, nécessitant que nous continuions notre effort pour faciliter l'insertion des populations les plus éloignées de l'emploi.

La Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault" pourrait donc continuer à apporter un soutien actif dans ces domaines, notamment dans l'aide à l'implantation économique ou au développement d'activités et dans des opérations foncières.

- La poursuite des autres tendances observées : l'accélération de la croissance démographique et les potentialités du tourisme.

3-la Communauté de communes : la mise en œuvre de l'intérêt communautaire dans le cadre de la loi de Finances 2010 (réforme de la taxe professionnelle) et de la réforme des collectivités territoriales engagée par l'Etat.

II- les moyens d'exercer les compétences :

I- les moyens humains en 2010:

- Cibler les recrutements sur l'accompagnement de nos investissements inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement et le renforcement et la mise en œuvre de nouveaux services orientés vers la population

2- les moyens financiers en 2010:

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF): selon le Projet de Loi de Finances 2010 la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales (hors FCTVA) tout comme l'enveloppe globale de la DGF ne devrait plus progresser que de la moitié de l'inflation prévisionnelle (soit +0.6%) ; suite à la réforme fiscale en cours, le montant de la DGF n'évoluerait plus à terme qu'en fonction des hausses de la population sur notre territoire ; pour 2010 il est proposé de reconduire le montant de DGF reçu en 2009 par prudence et dans le contexte de la réforme fiscale actuelle

- la Taxe Professionnelle (TP):

Le projet de réforme en cours de la taxe professionnelle va aboutir à la suppression de cet impôt local et à son remplacement par une Contribution Economique Territoriale (CET) décomposée selon le schéma suivant : une Cotisation Locale d'Activité (CLA) assise essentiellement sur les valeurs foncières des entreprises, une Cotisation Complémentaire (CC) assise sur la valeur ajoutée des entreprises, et des ressources de compensation (nouvel impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux et transfert de plusieurs taxes d'Etat comme la taxe sur les surfaces commerciales et une part des frais de gestion de la fiscalité directe locale) ; le taux de la CLA sera déterminée sur chacun des territoires par les collectivités bénéficiaires et soumis aux règles de lien entre les taux, alors que le taux de la CC serait fixé au niveau national et cette taxe ne s'appliquerait pas aux entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 152 500€ (le taux de la CC serait progressif et déterminé en fonction du chiffres d'affaire des entreprises, avec un plafond à 1.5% pour les entreprises dont le chiffre d'affaire serait supérieur à 50 millions d'euros), de plus concernant les ressources transférées de l'Etat comme la taxe

sur les surfaces commerciales les collectivités ne disposeront d'aucun pouvoir de taux sur ces recettes; ces nouvelles et disparates ressources n'auront pas d'évolution assurée et feront diminuer les marges de manœuvre de la collectivité par le biais d'une réduction de son pouvoir fiscal, sans compter la question problématique du lien entre la production des plus petites entreprises et leur territoire respectif;

Pour 2010 une compensation relais va être mise en place pour faire le lien entre d'une part la réforme de la TP et la création de la Contribution Economique Territoriale appliquée aux entreprises dès 2010, et d'autre part sa concrétisation pour les collectivités locales en 2011 ; cette compensation relais doit permettre aux collectivités locales de recevoir en 2010 un produit égal au produit de TP perçu en 2009 ou s'il est supérieur au produit issu en appliquant aux bases de TP 2010 le taux de TP 2008 de la collectivité ; pour 2010 il est proposé de reconduire à l'identique le montant de TP reçu en 2009 par prudence car nous sommes dans l'incertitude concernant nos futures bases de TP 2010

- Au niveau des reversements de fiscalité (attribution de compensation): en fonction de ce qui était prévu dans le pacte financier de décembre 2001, les reversements de TP en 2010 tiendront compte des transferts de charges effectivement réalisés (CLET)

- La fiscalité ménages (Taxe d'habitation, taxes foncières bâti et non bâti): mise en place de la fiscalité mixte au 1^{er} janvier 2010 sur le territoire de la Communauté de communes qui percevra la taxe d'habitation et les taxes foncières ; anticipation du nouveau dispositif fiscal de 2011 par le biais duquel la Communauté de communes percevra des impôts ménages au travers de la taxe d'habitation qui lui sera transférée du Département et de la taxe foncière qui lui sera transférée de la Région ; en 2011 et sans mise en place anticipée de la fiscalité mixte, les nouvelles ressources fiscales de la collectivité devraient l'avantager en terme de produit fiscal attendu mais ce produit sera écrêté (d'environ 2.7 millions d'euros) pour alimenter un fonds national de garantie individuelle qui viendra compenser les collectivités perdantes dans le nouveau dispositif fiscal (dispositif de compensation prévu par la réforme de la taxe professionnelle); les nouvelles ressources issues de la fiscalité mixte seront à affecter au financement du Plan Pluriannuel d'Investissement qui comprend notamment l'adoption de nouvelles compétences (projets d'investissement et nouveaux services en direction des ménages) ; il est prévu de voter un produit attendu de fiscalité ménages pour 2010 car lors de la 1^{ere} année de mise en place de la fiscalité mixte le vote des taux par la collectivité bénéficiaire n'est pas possible

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : maintien du taux par rapport aux dépenses prévisibles du service pour avoir égalité entre recettes et dépenses, à condition que la cotisation 2010 qui sera demandée par le Syndicat Centre Hérault ne progresse pas plus de 2% par rapport à son montant en 2009 (hypothèse retenue pour les prévisions du budget primitif 2010)

- la taxe de séjour : produit fiscal reversé intégralement à l'EPIC office de tourisme communautaire car recettes à affecter au tourisme

- la poursuite des recherches de financements pour l'ensemble de nos projets d'investissement et de fonctionnement

- une attention particulière à nos dépenses de gestion

- une capacité d'autofinancement qu'il est nécessaire de préserver

- une capacité de désendettement à maîtriser en raison de nos efforts d'équipement

III - les axes de travail:

La Communauté de communes a la volonté de poursuivre sa politique d'investissements forts et structurants entamée depuis quelques années et basée autour des 3 axes que l'on retrouve dans son projet de territoire et d'où est issu son Plan Pluriannuel d'Investissement.

- Protéger et aménager notre espace :
 - o Mise en œuvre du SPANC
 - o Accompagnement des communes dans leurs aménagements urbains (maîtrise d'ouvrage déléguées, financement des études urbaines)
 - o Restauration et valorisation du patrimoine communal
 - o Gestion et aménagement des espaces naturels (Activités de Pleine Nature, aménagement des berges...),
 - o Création d'équipements structurants
- SIG, numérisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, combler la fracture numérique
- Créer de la richesse et de l'emploi:
 - o Création et entretien des parcs d'activités économiques, promotion des vins et du territoire (concours et foire), soutien aux activités d'aide à l'insertion par l'économie sur le territoire à travers les organismes PLIE, MLJ, MDE et Maison de l'Emploi
 - o Politique foncière nécessaire à l'exercice des compétences,
 - o Mise en œuvre de la politique touristique de la Vallée de l'Hérault
- Développer le lien social :
 - o Mise en réseau de la lecture publique, école de musique intercommunale, soutien aux projets culturels liés à notre pays d'art et d'histoire,
 - o Soutien aux opérations d'aménagement de logements sur les communes dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, réserves foncières pour les futures actions habitat

- Développer de nouveaux services à destination de la population : la Communauté de communes veut continuer à investir pour un territoire dont les besoins ne cessent de croître en raison notamment d'une forte poussée démographique
 - o Enfance/petite enfance
 - o PLU/Urbanisme

Cette démarche permet de mettre la Communauté de communes dans une perspective positive afin d'aborder la réforme dans les meilleures conditions.

Je propose donc à l'assemblée :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010 préalable au vote du budget primitif

Le Président

Louis VILLARET